

# Une fermeture déguisée?

La vente des scieries de Petit-Saguenay (propriété de produits forestiers Saguenay, actionnaire majoritaire d'Abitibi-Bowater) et de la scierie de Saint-Hilarion, propriété d'Abitibi-Bowater, une fermeture déguisée?

Tout d'abord, je voudrais rectifier un fait en ce qui concerne la scierie de Saint-Hilarion. Elle est la propriété d'Abitibi-Bowater selon l'information concernant les droits consentis sur le site du ministère des Ressources naturelles.

Présentement, les droits consentis en résineux et en trembles dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Québec sont de 109 900 m<sup>3</sup> pour la scierie de Petit-Saguenay. Pour la scierie de Saint-Hilarion ce sont 120 900 m<sup>3</sup> en résineux dans la région de Québec (site du mrf). En 1993, la possibilité de la forêt de cette partie de la région de Québec (Charlevoix-Bas-Saguenay) était de plus de 300 000 m<sup>3</sup> dans les résineux, unité de gestion Charlevoix. Présentement, elle n'est plus que de 159 000 m<sup>3</sup> dans les résineux. J'ai assisté impuissant comme bien d'autres, et ce, comme employé des terres et forêts, directeur du développement et directeur général du groupement forestier de Charlevoix, aux conséquences de l'écrémage honteux (cinq der-

nières décennies) d'une des plus belles forêts du Québec et de l'abandon de son secteur forestier par la compagnie Donohue en 1993 (une des ancêtres d'Abitibi-Bowater soit dit en passant). Et maintenant, celle-ci vend ou ferme ses canards soi-disant boiteux à l'échelle de la province (La Baie (il ya trois ans), Dolbeau (la semaine dernière) etc... Donc dans notre propre cour, le Bas-Saguenay et Charlevoix, le pays de Menaud maître draveur. Mais pourquoi?

Ce n'est pas compliqué, il n'y a plus de bois, 50 % de diminution de droits consentis en 15 ans, ça claque... Et ce, alors que les penseurs du rapport Coulombe préconisaient de grandes scieries de 500 000 m<sup>3</sup> et plus. Conséquence : il n'y a plus de place pour les petites scieries selon eux. Mais les travailleurs, eux, on s'en fout.

Abitibi-Bowater possède avec ses filiales dont PFS (Produits forestiers Saguenay) plus de 30 % de la possibilité forestière du Québec; 100 % du Massif de Charlevoix-Bas-Saguenay (unité de gestion Charlevoix) et plus de 80 % de tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le gouvernement a permis que se constitue ce monopole et qui plus est un monopole qui s'est mis en faillite par sa propre voracité. Mainte-

nant que devons-nous-faire?

Tout d'abord l'État doit lier tous les droits consentis de cette compagnie de façon à ce que la fermeture d'une unité de production (une scierie ou une usine de pâtes et papiers) soit liée au maintien des droits consentis dans toutes les autres unités de production, et ce, dans toute la province. Ceci pour la compagnie Abitibi-Bowater et les autres monopoles. Refaire ses lois en conséquence, autrement dit mettre enfin ses culottes. Devrons-nous revenir aux tactiques de barrage de routes?

En ce qui concerne les scieries de Petit-Saguenay et de Saint-Hilarion, les gens de ces régions doivent, avec l'aide appropriée, soit par mode coopératif où autrement par associations d'intérêts privés, reprendre le contrôle de ces deux scieries.

Ce sont les objectifs que doivent se donner nos élus du Bas-Saguenay et de Charlevoix et non pas perdre leur temps en pèlerinages stériles devant des gouvernements impuissants. C'est le temps pour tous ces élus, en mal de causes à défendre pour les élections du 4 novembre, d'épouser cette cause.

Jocelyn J. Gagné, ing.f.,  
Petit-Saguenay